

# Sans Pesticides : toujours mobilisé



Depuis des mois, de nombreuses actions ont été conduites par le collectif Sans Pesticides.

Après des rassemblements en lieu et place, des conférences et la récente projection du film-documentaire "Un Autre Chemin", le mouvement continue à exprimer ses grandes inquiétudes quant à l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires notamment dans la culture du maïs dans les marais et à proximité des zones notoirement humides et les zones inondables. « Ces zones sont dans un périmètre censé être fortement protégé. Les nappes phréatiques sont très sérieusement polluées par ces traitements qu'il faut absolument cesser. Nous appelons urgemment à protéger ces zones de captage. Un arrêté préfectoral a déjà été établi en 2017, puis renouvelé de manière ferme en 2016. Il est temps de faire appliquer la loi et d'interdire simplement l'usage des pesticides dans ce secteur étendu d'environ 200 hectares. »

Le collectif poursuit ses actions notamment celle d'interpeller les pouvoirs publics et les élus des collectivités concernées. « Une rencontre est prévue avec Dominique Julaud,

maire de La Chapelle-de-Brain, une autre avec Fabrice Sanchez, maire de Massérac et président du syndicat en charge de la gestion de la distribution en eau potable, le 13 juin [lire ci-contre]. D'autres rencontres devant se tenir prochainement avec les élus du territoire. »

Le sujet s'invite au Conseil de développement du pays de Redon afin de sensibiliser sur le danger de cette pollution exposant pas moins de 20000 habitants des huit communes concernées : Massérac, Guéméné-Penfao, Avesnac, Saint-Nicolas-de-Redon, Derval, Marsac-sur-Don et Conqueruil. Un groupe de travail spécifique s'est constitué sur la question de la qualité de l'eau et des pollutions diffuses.

## LES ÉLUS INTERPELLÉS

Quant à Redon Agglomération, l'exécutif intercommunal a exprimé son souhait de recevoir le collectif même si l'exp-COPR n'a pas encore la compétence "eau potable". Ladite compétence devrait être reprise en 2020.

D'ailleurs, des courriers informatifs et sensibilisateurs ont été adressés aux municipalités. Le sujet a même été à l'ordre

du jour de la dernière séance du conseil municipal de Saint-Nicolas-de-Redon. « Il faut que nos élus prennent position, c'est une question majeure de santé publique. On attend encore les réactions des maires, nous les appelons à leur responsabilité. On souhaite simplement consommer une eau de qualité dépourvue de pollution, une eau qui garantisse la santé des populations. Nous ne sommes pas dans une démarche contre l'activité agricole. »

Cette mobilisation ne faiblit pas, loin de là ; le collectif diffuse l'information auprès de la population du territoire. « C'est un risque avéré. Il faut profiter de cet élan pour arrêter cette pollution. Le message est tout à fait clair, c'est important de le passer, les analyses de l'Agence régionale de santé relèvent malheureusement la présence de pesticides tels que l'esa-métolachlore ou encore l'esa-alachlore. D'autres substances pesticides et polluantes, pas forcément recherchées, seraient présentes dans les masses d'eau. Ce n'est pas rassurant, le taux est supérieur à la norme réglementaire. Les seuils sont largement franchis, les graphiques le montrent clairement avec des pics fin 2016 et début 2017. »

# Pesticides et pollution de l'eau : Fabrice Sanchez réagit

Fabrice Sanchez, président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Guéméné-Penfao, maire de Massérac, a tenu à réagir suite aux requêtes du collectif Sans Pesticides.

Tout d'abord sur l'arrêté préfectoral de 2017 interdisant le traitement du maïs par un herbicide dans les zones régulièrement inondées. « J'ai adressé un courrier à la préfecture pour un arrêté plus précis et qui cible davantage la présence du esamétolachlore, molécule phytosanitaire utilisée sur ce périmètre. La notion de zones régulièrement inondées n'est pas juridique et la jurisprudence doit interpréter cette notion floue. J'ai également informé les élus du territoire sur cette problématique. Il faut savoir que le syndicat a également décidé de saisir la préfecture d'Ille-et-Vilaine en vue d'étendre cette interdiction à la commune de La Chapelle-de-Brain. »

Pour ce qui est des agriculteurs concernés, Fabrice Sanchez avance qu'aucune dérogation n'a formellement été délivrée autorisant l'utilisation de ces produits. Le maire se dit conscient que la loi devra être respectée et une démarche a bien été entreprise dans ce sens. « Mes responsabilités, je les ai assumées en demandant à ces exploitants de cesser de traiter le maïs avec cet herbicide. » Quant à la question de la police de l'eau, le président du syndicat affirme que « c'est la mission de la police administrative de l'eau relevant du préfet du département de la police judiciaire de l'eau. Cette administration est susceptible d'envoyer des agents assermentés chargés



Fabrice Sanchez.

de constater l'infraction déterminée ou d'en rechercher les auteurs sous l'autorité du procureur de la république ».

Soucieux de communiquer au mieux sur cette situation, Fabrice Sanchez soutient que « le collectif est dans son rôle d'information et de pédagogie au plus grand nombre. Nous n'avons jamais fermé les portes à personnes. Le SIAEP est un partenaire reconnu. Nous sommes complémentaires avec d'autres organismes comme Redon Agglomération, le syndicat départemental Atlantique'eau, la commission locale de l'eau. D'ailleurs, sur notre proposition, une rencontre a été organisée entre le collectif et l'Agence régionale de santé et la préfète ».

L'élue conclut « qu'en tant que consommateur, il est tout à fait normal de s'inquiéter sur la qualité de l'eau distribuée. D'autant plus que les analyses relèvent la présence de ces métabolites de manière avérée. Je veille à ce que cette zone de captage soit protégée. Le syndicat fait valoir ses prérogatives de manière optimale et ferme pour préserver ces périmètres. Un troisième ouvrage de production est en projet, donc, il faudra mettre les conditions nécessaires mettant en priorité la qualité de l'eau ».